Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260120-DP_2026_006-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DU PRÉSIDENT
DP_2026_006

Décision du Président
DP_2026_006 - Equipements culturels - Contrat scénographe - Diagnostique et faisabilité Scéno Technique pour la réhabilitation de la salle de spectacle du CCJD

Le Président,

Considérant la nécessité d'engager une étude de faisabilité Scéno Technique pour évaluer la réhabilitation de la salle de spectacle du Centre Culturel Juliette Drouet à Fougères ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2020- 089 du Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil communautaire au Président,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** la proposition de service de ART SCENIQUE sise 45, rue du Chevalier Arnaud Bruneau 17 940 Rivedoux plage – France ;

Article 2 – **D'ACCEPTER** le tarif de 11 700 € HT (14 040 € TTC) proposé par ART – SCENIQUE correspondant au diagnostic de l'existant pour un montant de 7 200 € HT (8 640 € TTC) et un projet scénarii étude + chiffrage des lots pour un montant de 4 500 € HT (5 400 € TTC), pour une intervention prévue courant 2026 ;

Article 3 – **D'AUTORISER** le Président ou Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 4 – **D'INFORMER** le Conseil communautaire lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le

Patrick MANCEAU
Président

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION